

PROJET PEDAGOGIQUE

2016-2017



Les P'tits Potes

SOMMAIRE

<i>PRESENTATION</i>	<i>P 3</i>
<i>PROJET EDUCATIF DU TERRITOIRE</i>	<i>P 4</i>
<i>OBJECTIFS DU PROJET PEDAGOGIQUE</i>	<i>P 5</i>
<i>MOYENS</i>	<i>P 7 à P 14</i>
- <i>Moyens matériels</i>	<i>p 7</i>
- <i>Moyens humains</i>	<i>p 8</i>
- <i>Les activités</i>	<i>p 11</i>
- <i>La sécurité</i>	<i>p 12</i>
- <i>Pour soutenir les parents</i>	<i>p 12</i>
- <i>La socialisation et l'apprentissage de la vie en collectivité</i>	<i>p 13</i>
<i>JOURNEE TYPE</i>	<i>P 14 à P 16</i>
<i>REGLES DE VIE</i>	<i>P 17</i>
<i>PARTENARIATS</i>	<i>P 19</i>
<i>ANNEXES</i>	<i>P 20 à 28</i>



PRESENTATION

Ce projet fixe les objectifs et les orientations de l'équipe pédagogique qui l'a discuté et garantit son évolution.

Il est à la disposition de toutes les personnes concernées (Cohésion sociale, CDC, parents, enfants) à l'accueil de loisirs et sur le site internet de la CDC du Pays Foyen.

L'accueil de Loisirs « les P'tits Potes », inauguré le 2 Février 2013, est ouvert depuis le 2 Janvier de la même année.

Les enfants accueillis dans la structure sont issus des 20 communes de la C.D.C du Pays Foyen et les parents bénéficient d'un tarif basé sur le quotient familial (les modalités d'inscriptions répondent au partenariat CAF et MSA : la CDC a signé un Contrat Enfance Jeunesse). Des enfants habitant en dehors de la Communauté de Communes peuvent être accueillis. Le Bureau Enfance Jeunesse gère toutes les inscriptions et les dossiers enfants.

La structure reçoit des enfants de 3 à 12 ans les mercredis et pendant les vacances scolaires.

La capacité d'accueil est de 76 places dont 40 pour les moins de 6 ans.

Des mini-camps sont organisés, ils ont lieu dans des structures agréées et font l'objet d'un projet spécifique.



PROJET EDUCATIF DE LA CDC DU PAYS FOYEN

Le projet pédagogique est élaboré à partir des orientations du **PROJET EDUCATIF** de la C.D.C qui sont :

Les Accueils de loisirs (ALSH) Communautaires participent à la politique éducative locale en direction des enfants. Ils mettent en oeuvre de façon quotidienne les principes de laïcité, de mixité, de solidarité, d'égalité des chances et de participation. Ils contribuent aux acquisitions de connaissances, à la conquête de l'autonomie et au « vivre ensemble ».

Ils représentent avant tout des lieux de détente où l'aspect ludique va être privilégié.

Les objectifs déclinés dans le projet éducatif global et commun à l'ensemble des structures ALSH de la Communauté de Communes, puis dans les projets pédagogiques liés à chaque structure doivent pouvoir répondre aux orientations suivantes :

- Concilier vie familiale et vie professionnelle

- Faciliter l'accès
- Prendre en compte les besoins
- Adapter les services

- Accompagner la parentalité

- Favoriser la co-éducation
- Impliquer les parents dans la vie des structures
- Prendre en compte les besoins des familles et des enfants

- Agir sur l'autonomie du jeune

- Prendre en compte la diversité et l'environnement
- Favoriser la découverte et la mobilité
- Accompagner les jeunes dans leurs projets

En prenant en compte ces orientations, le projet pédagogique de l'A.L.S.H se fixe les principes suivants :

- Respect de l'environnement, des personnes et des biens.
- Prise en compte du rythme des enfants.
- Garantir la sécurité physique et affective de l'enfant.
- Mettre en place des activités culturelles et sportives.
- Favoriser la socialisation et l'apprentissage de la vie en collectivité.
- Soutenir la parentalité.
- Développer les partenariats.

LES OBJECTIFS DU PROJET PEDAGOGIQUE:

I) Permettre l'accessibilité pour tous aux accueils de loisirs

- En favorisant l'accès pour toute la famille : en reprise d'emploi, qui travaille ou non, en vacances sur le territoire, aux enfants handicapés (accès facilité dans ces locaux)...

II) Développer la complémentarité des modes d'accueil

- Ceci en créant des passerelles entre les différents modes d'accueil de 0 à 18 ans.
- Avec la mutualisation des équipes d'encadrement (crèches) et les partenariats avec Sport Vacances et Animation Jeunesse.

III) Développer la proximité géographique

- En optimisant toutes les infrastructures du Pays Foyen : se déplacer, aller vers, découvrir le Pays Foyen (médiathèque, cinéma, Complexe de Mézières, plage des Bardoulets, stade des Mourennes, gymnase de St Avit St Nazaire...).
- En mettant en place un projet d'activités « découverte du Pays Foyen » au niveau culturel, sportif et environnemental (avec les associations sportives).
- Navettes pour le transfert de Pineuilh vers Mézières pour les fratries inscrites sur les 2 sites pendant les vacances scolaires.

IV) Prendre en compte le rythme de l'enfant

- En prenant en compte les facteurs suivants : heures d'arrivée/de départ sur la structure, écoute de chacun, respect du temps de loisirs, respect des besoins de chacun en fonction de l'âge (Voir tableau du rythme de l'enfant en fonction de son âge en annexe).
- En donnant le droit à chacun de faire les activités de leur choix si celles proposées ne leur conviennent pas, de se reposer, quel que soit son âge.

**« Les enfants ne doivent pas faire ce qu'ils veulent mais ils doivent vouloir ce qu'ils font »
(E. CLAPAREDE)**

V) Permettre l'accès aux activités culturelles, sportives et de loisirs pour tous

- En laissant le choix
- En écoutant et en étant disponible pour satisfaire la demande
- En s'adaptant
- En apportant de la diversité

VI) Susciter l'investissement des parents dans l'éducation et au sein de la structure d'accueil (aide à la parentalité)

- En se donnant des outils et du temps pour créer des liens avec les familles (installer un coin « café », les inviter à entrer, goûter, voir ce que leur enfant a fait...)

- En créant des moments privilégiés : spectacle, exposition, repas, soirées...
- En faisant appel aux compétences des parents
- En les valorisant
- En maintenant la cohérence entre l'équipe pédagogique et les parents
- En encourageant les animateurs à dialoguer avec les parents.

VII) Prendre en compte l'environnement social de l'enfant

- En communiquant les informations concernant l'environnement social et familial de l'enfant avec l'équipe d'animation
- Donner du temps à un membre de l'équipe pour prendre en compte les aspects pédagogiques des diverses situations et faire le lien avec la famille (directrice-adjointe).
- Insister sur la nécessité du passage de relais.

VIII) Prendre en compte la diversité des jeunes

- En découvrant l'environnement (rural et citadin) et les centres d'intérêt de chacun.

IX) Agir sur l'autonomie de l'enfant

- En tenant compte des tranches d'âges et des capacités de chacun (voir les besoins de l'enfant).

X) Agir sur l'acceptation de l'enfance.

- « L'enfant n'est pas un adulte en miniature mais un être en devenir ».

MOYENS

Moyens matériels

Voir plan en dernière page.

La structure comprend :

- Un hall d'accueil
- 3 salles d'activités
- 1 grande salle d'animation
- 1 bureau
- 1 salle de réunion
- 1 salle pour les animateurs
- 1 réserve
- Des sanitaires maternels et primaires
- 1 salle de sieste maternelle
- 1 salle de motricité maternelle
- 1 préau
- Des espaces extérieurs équipés de jeux (un pour les moins de 6 ans et un pour les plus de 6 ans)
- Le restaurant scolaire sur place (la commission cantine est composée de la directrice de l'école, de l'ALSH, de parents, d'enfants, d'enseignants, d'élus et du cuisinier de Pineuilh. Elle se réunit une fois par trimestre ou chacun peut s'exprimer mais les changements sont difficiles).

Voici quelques pistes :

- Définir des orientations par salle d'activités (activités calmes, activités salissantes).
- Organiser des « coins activités » qui seront matérialisés.
- Définir et matérialiser les espaces de rangement (l'accès est-il réservé?).
- Permettre aux enfants d'avoir un espace « repos, farniente ».
- Jardin.

LES VEHICULES

La C.D.C met à la disposition du centre un ou 2 minibus de 8 places pour les transports de courte distance. Nous avons la possibilité d'obtenir d'autres véhicules en prévenant suffisamment à l'avance le service des réservations.

La Mairie de Pineuilh nous met à disposition le bus 36 places qui ne peut être conduit qu'avec un permis D.

Moyens humains

L'EQUIPE TECHNIQUE

L'accueil de loisirs est entretenu par l'équipe technique de la C.D.C lorsque les locaux sont utilisés par l'ALSH et entretenu par l'équipe municipale lorsqu'ils sont utilisés par l'école. La restauration est assurée par les cuisiniers des communes de Pineuilh, Port Ste Foy et Saint-Avit Saint-Nazaire, qui tournent sur le restaurant scolaire de Pineuilh.

Le travail de l'équipe technique ne dispense pas les enfants et l'équipe pédagogique de respecter et ranger le matériel qu'ils utilisent.

L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

Chargée d'animer les vacances des enfants qui lui sont confiés, l'équipe pédagogique est composée de:

- 1 directrice
- 1 adjointe de direction
- Entre 8 et 12 animateurs (en fonction du nombre d'enfants accueillis)
- De stagiaires et du personnel mutualisé avec d'autres structures.

L'équipe d'encadrement est agréée par la direction départementale de la cohésion sociale ce qui signifie :

- Etre diplômé selon les textes en vigueur.
- Sur le plan pénal : aucune condamnation pour des délits incompatibles avec des fonctions auprès de mineurs.
- Sur le plan administratif : l'animateur n'a pas fait l'objet d'une mesure de suspension ou d'interdiction d'exercer auprès des mineurs (cf. : fichier des cadres interdits).

Le rôle du directeur (trice) :

- Il (elle) est garant(e) du projet pédagogique. Il veille à son évolution avec les différents acteurs de la collectivité (indicateurs, bilans et évaluations, forums, participation des enfants).
- Il (elle) rend compte régulièrement aux parents et à l'organisateur de la vie de la structure.
- Il (elle) a la responsabilité de l'équipe d'animation (gestion des horaires, planning des congés)
 - o il assure le suivi et la pertinence des activités proposées.
 - o il met en place des temps d'évaluation et de bilans.
 - o il suscite et encourage les projets.
 - o il suit les réservations etc.
- Il (elle) a la responsabilité du suivi du budget (demandes de devis, suivi des engagements...).
- Il (elle) a un regard sur les menus de la cantine et le respect de l'équilibre alimentaire.
- Il (elle) a un rôle formateur (trice) :
 - o Il (elle) évalue les stagiaires BAFA et valide leur stage.
 - o Il (elle) est à l'écoute des animateurs pour les accompagner dans leurs recherches et dans la mise en place des projets d'activités.

Le(a) directeur (trice) prend toujours ses décisions en fonction de l'intérêt supérieur des enfants : IL (elle) assure leur sécurité physique et morale et favorise la qualité éducative de l'accueil de loisirs.

En l'absence du (de la) directeur (trice), son adjoint(e) assure la responsabilité de la structure, et en l'absence de l'adjoint, un animateur est désigné de façon ponctuelle.

Le rôle de l'adjoint(e) de direction :

- * Il (elle) est garant(e) du projet pédagogique.
- * Elle fait partie de l'équipe d'animation les mercredis et durant les vacances scolaires.
- * Il (elle) a la responsabilité pédagogique de l'équipe d'animation (chargé du suivi du contenu et du respect du projet d'activités, effectue les recherches sur le plan pédagogique soit à la demande des animateurs soit en tant que formateur sur des questions pédagogiques qui lui semblent importantes, il (elle) cherche les contacts pour les visites et animations qu'il transmet au directeur quand le projet arrive à la demande de devis...)
- * Il (elle) réunit régulièrement l'équipe d'animation pour des évaluations et pour mettre en place les futurs projets.
- * Il (elle) remplace le directeur (trice) pendant ses congés et absences.
- * Il (elle) participe à l'évaluation des stagiaires et à la validation de leur stage (il les accompagne et les encadre sur leur terrain).
- * En l'absence du (de la) directeur (trice) et de son adjoint, un(e) animateur (trice) sera désigné responsable pour représenter la direction.
- * Il (elle) propose des animations aux enfants.

Les animateurs (ou stagiaires BAFA) ont pour mission :

- **D'assurer la sécurité physique et morale des mineurs :**
 - L'animateur doit savoir en permanence où sont les enfants dont il a la responsabilité.
 - Il doit être respectueux dans sa tenue, dans son comportement et dans son langage (on blesse beaucoup plus souvent qu'on ne croit un enfant avec des mots !). Il est toujours POSITIF !
 - Il doit connaître les difficultés des enfants (se tenir au courant des fiches sanitaires).
 - Il doit surveiller les départs des enfants en pointant sur la liste avec qui l'enfant quitte le centre et s'assurer que cette personne est autorisée à le récupérer.
 - Il doit connaître la réglementation.
 - Il doit être vigilant à l'hygiène.
 - Il mange avec les enfants (suivi de l'alimentation, détection des carences, écoute des confidences).
- **De prendre part au débat sur le projet pédagogique.**

Après validation des orientations par l'équipe, l'animateur participe à sa mise en œuvre.
- **De construire une relation de qualité avec les enfants**
 - Il les respecte, les encourage, les écoute.
 - Il les oriente en les rassurant et en leur donnant confiance en eux.
 - Il les encadre pour assurer leur sécurité.

- Il sanctionne en valorisant les réussites et en punissant lors de la mise en danger ou du non respect des règles (avec toujours à l'esprit : quelle sanction vais-je donner pour qu'elle soit éducative ?).
- ***De participer à l'accueil, la communication et le développement des relations entre les différents acteurs (les enfants, les parents, les collègues)***
 - Il met en place des forums, des débats pour faciliter la communication avec les enfants.
 - Il accueille les parents, valorise leurs compétences (voir : la parentalité P 7).
 - Il Transmet les informations à l'équipe, aux parents.
- ***D'accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets.***
 - Il est responsable de la réussite des vacances des enfants qu'il accueille.
 - Il est à leur écoute pour connaître leurs attentes.
 - Il donne les moyens (rédaction du projet, mise à disposition de matériel, apport de compétences techniques).
 - Il canalise les désirs des enfants pour éviter les dispersions.
 - Il évalue les projets mis en place (individuellement, avec les enfants, avec l'équipe).
- ***D'encadrer la vie quotidienne et les activités***
 - Il est présent et actif à chaque moment de la journée.
 - Il veille à l'hygiène et à la sécurité.
 - Il mange avec les enfants.
 - Il est responsable de la mise en place, de la réalisation, du suivi, du rangement, de l'évaluation des activités.
- ***De mettre en place des activités***
 - Avant d'aborder les activités proprement dites voici un tableau récapitulatif du développement de l'enfant entre 6 et 12 ans. A consulter à titre indicatif, sans oublier que chaque enfant est unique et que l'évolution de chacun dépend de nombreux facteurs qui entraînent forcément des différences d'un enfant à l'autre.
 - 5 animateurs travailleront essentiellement sur le groupe des moins de 6 ans pour leur permettre d'avoir un référent.
 - Les animateurs sportifs interviendront sur tous les groupes d'âges (motricité et baby gym pour les plus petits...).
 - Les autres animateurs pourront intervenir de façon ponctuelle sur le groupe des petits en fonction des activités.
- ***D'évaluer la réussite ou non de leurs activités avec la direction pour voir si les objectifs sont atteints.***
 - Au travers de fiches d'activités, par la discussion avec les enfants et avec l'équipe, avec un cahier de bord pour noter l'appréciation des visites et des intervenants...
 - Les évaluations doivent être régulières et constructives.

LE RÔLE DES STAGIAIRES :

- Il respecte les règles de vie du centre
- Il a des horaires aménagés (maximum 35h/semaine jusqu'à 18 ans)
- Il n'a pas la responsabilité d'un groupe d'enfants (il n'est jamais seul)
- Il aide l'animateur dans la mise en place des activités
- Il assiste l'animateur dans l'encadrement des activités.
- Il accompagne l'enfant dans les gestes de la vie quotidienne.

Les activités

L'équipe permanente du centre se réunit une fois par quinzaine pour préparer, puis évaluer les activités.

Elles vont permettre aux enfants :

- De grandir
- De s'épanouir
- De faire des découvertes
- De développer son imaginaire
- De s'exprimer, d'échanger

Les activités doivent permettre:

Les activités manuelles :

- Développement de la créativité
- Apprentissage de techniques
- Concentration
- Motricité fine

Les jeux collectifs :

- Respect des règles
- Coopération
- Partage
- Echange

Les activités sportives :

- Apprentissage, découverte
- Epanouissement, mise en valeur de l'individu et du groupe
- Respect des règles et des êtres
- Accessibilité pour tous

Les activités culturelles :

- **Epanouissement individuel et de groupe**
- **Expression corporelle et orale**
- **Ouverture, sensibilisation**
- **Développement de la créativité et de l'imaginaire**
- **Un atelier « théâtre » pour les 6-12 ans se déroule tous les samedis de 10h à 12h, encadré par une animatrice spécialisée, afin de faire découvrir cette activité et éventuellement préparer un spectacle.**

Les sorties :

- Découverte de l'environnement, sorties culturelles (spectacles, expositions, ...) et sportives (sites sportifs, intervenants spécifiques,...)
- Dépaysement
- Echanges
- Ouverture d'esprit

La vie quotidienne :

- Prise de responsabilités
- Organisation, partage

- Citoyenneté...

Une activité est terminée lorsque le matériel est rangé et qu'elle a été évaluée.

La sécurité des enfants

Cf ; Convention des Droits de l'Enfant (Annexes).

Sécurité physique :

- S'assurer que l'enfant a des repères.
- Assurer la sécurité matérielle (environnement) et être informé des difficultés de chaque enfant (fiches individuelles, trousse à pharmacie, fermeture des portails).
- Connaître la législation (déplacements en groupe, sorties en car etc.).

Sécurité affective :

- L'enfant est une personne : s'adresser à lui en tant qu'individu à part entière, savoir rester à son écoute, lui donner la parole.
- Accompagner l'enfant dans sa construction : fixer des règles de vie, définir les droits et les devoirs de chacun.
- Encourager la confiance en soi (valoriser les réussites, aider l'enfant à rebondir s'il rencontre des difficultés ou des échecs).
- Aider l'enfant à trouver sa place au sein du groupe, favoriser les échanges et éviter l'isolement.
- Rester maître de son langage : s'interdire toute forme de brimade. L'humour d'un adulte n'est pas le même que celui d'un enfant de 10 ans : certaines plaisanteries peuvent affecter gravement un enfant.

Pour soutenir la parentalité

En référence aux travaux de Didier HOUZEL, l'accueil de loisirs est un lieu de sociabilisation privilégié entrant dans le concept de socialisation où l'enfant va s'épanouir et découvrir la vie en collectivité. Pour que cet accompagnement soit réussi l'équipe doit s'appuyer sur une étroite collaboration avec les parents. L'enfant est une personnalité à part entière, il n'est pas « découpé en tranches » un à la maison, un autre à l'école, un autre à l'accueil de loisirs. Valoriser ses acquis en dialoguant avec les parents va permettre à l'enfant de trouver sa place au sein de la collectivité.

En associant ses parents à son vécu au centre l'enfant sera fier de leur présenter ce qu'il a réalisé, ses nouveaux copains, ses animateurs car il saura que pour l'équipe ses parents « sont reconnus ». Les parents eux occuperont leur place en étant accueillis, intégrés à la vie de l'accueil de loisirs. Associer les parents au vécu de leur enfant c'est les autoriser à se situer en tant que responsable de l'enfant, c'est reconnaître leur importance en tant que « référence adulte ».

Concrètement que peut-on mettre en place pour soutenir les parents ? :

- Les accueillir avec bienveillance à chacun de leurs passages, entretenir le dialogue (dire BONJOUR, échanger quelques mots, proposer une boisson : café, jus de fruits, les tenir au courant de la vie du centre).
- Faire appel à leurs savoir-faire (pas seulement pour leur demander de faire un gâteau pour l'anniversaire de leur enfant) : peut-être savent-ils raconter des histoires, chanter, danser, peindre, sculpter, écrire, faire découvrir la nature (le chant des oiseaux, les traces d'animaux), confectionner des recettes originales etc. Ecouter et interroger les enfants qui sauront dire « moi, ma maman, mon papa ...elle, il sait faire... ».
- Organiser des soirées pendant lesquelles les parents ne seront plus spectateurs mais acteurs.
- Mettre en place des expositions « des travaux des parents ».
- Associer des parents à la découverte d'une activité ou d'un lieu qu'ils connaissent particulièrement bien, échanges de contacts.
- Mettre en place une information (panneau d'affichage, tracts) qui les tiennent au courant de la vie du centre.

La socialisation et l'apprentissage de la vie en collectivité

L'équipe d'encadrement va aider l'enfant à trouver sa place au sein de la collectivité en lui apprenant la citoyenneté (respect des droits et des devoirs de chacun pour pouvoir vivre ensemble).

Les droits et les devoirs de chacun seront définis dans les règles de vie de l'A.L.S.H (discutées et établies en collaboration avec les enfants ; atelier fait cette année avec une animatrice).

- *L'enfant est quelqu'un d'important une personne à part entière*, l'adulte doit être à son écoute, se sentir responsable de sa sécurité, de son bien être, de la réussite de ses vacances.
- *En collectivité l'enfant n'est pas seul*, il doit respecter les autres et être respecté, il doit apprendre à partager, à attendre son tour, l'adulte va l'accompagner pour lui faire découvrir les côtés positifs de cette vie collective :
 - o Le partage
 - o L'échange
 - o L'apprentissage de grands jeux, d'activités qui ne sont réalisables qu'à plusieurs
 - o L'entraide
 - o La réalisation de spectacles, de sorties
 - o Etc.
- *Pour conduire l'enfant vers un épanouissement*, l'adulte responsable sanctionnera les étapes de son évolution en collectivité :
 - o En valorisant les capacités de l'enfant, en encourageant les apprentissages et en félicitant à chaque réussite.

- En intervenant lors de conduites à risque ou qui ne respecteraient pas les règles de vie de l'accueil de loisirs. Dans ce cas l'adulte trouvera une sanction éducative qui permettra à l'enfant de comprendre son erreur et de modifier son comportement (revenir sur la faute plus tard pour en reparler avec l'enfant, lui faire dire les choses).
- *Pour que l'enfant se sente valorisé* l'adulte l'accompagnera mais ne fera pas « à sa place » (autonomie).
- Pour les plus petits, mettre en place des règles de vie pour favoriser le passage
 - Du **Principe de plaisir** « je suis le centre du monde »
 - Au **Principe de réalité** « je suis quelqu'un d'important, mais je ne suis pas le centre du monde », « je dois respecter les autres si je veux être respecté à mon tour », « je ne peux pas tout posséder, je dois partager » « je dois apprendre à attendre : chacun son tour »
- Mettre en place des jeux et des activités qui vont aider l'enfant dans cet apprentissage difficile.

Une journée type de vacances:

7h30 à 9h30 : Accueil des familles et des enfants ensemble (fratries).

- L'accueil se fait en commun puis les enfants se répartissent dans les salles en fonction des activités choisies (ludothèque, bibliothèque, dessin, peinture, collages, écoute musicale, jeux extérieurs)
- Les animateurs d'accueil sont entièrement disponibles pour orienter les enfants et accueillir les parents qui les accompagnent : on propose un café, on informe sur les projets...

A partir de 8h30 : départ des enfants de moins de 6 ans vers l'espace maternel.

A partir de 9h00 : Regroupement de toute l'équipe (adultes et enfants de + de 6 ans)

9h00 à 9h30 :

- On présente les nouveaux arrivants.
- On rappelle les règles de vie qui seront affichées dans le centre.
- Les animateurs présentent leurs activités.
- Les enfants fixent leur choix pour la matinée.
- Une unité de vie (composée d'une salle de motricité, une salle d'activités et une salle de sieste) est réservée au groupe des petits. Les enfants se sentent en sécurité et évoluent dans un cadre où ils trouvent facilement leurs repères.
- Les enfants se répartissent sur les activités proposées.

10h à 11h45 : Déroulement des activités.

11h45 à 12h : On se réunit pour se rendre au restaurant scolaire : passage aux toilettes et lavage des mains.

12h à 13h00 : Repas au restaurant scolaire : deux tables sont adaptées aux plus petits. Les animateurs sont à table avec les enfants. Pas de menus spécifiques sans porc au restaurant scolaire, l'enfant goûte à tout...

13h00 à 14h15 : Avant de sortir du restaurant les animateurs donnent les consignes. Quel que soit le lieu choisi pour le temps calme, tous les enfants prennent un temps de récupération (pas de ballon, pas d'escalade ou de jeu trop agité etc.). Les enfants ne jouent pas autour des véhicules communaux ni derrière les bâtiments...

Puis, les enfants se répartissent sur des ateliers intérieurs ou extérieurs accompagnés des animateurs. Les plus grands peuvent pratiquer des activités en autonomie. Des espaces sont aménagés pour les aider à gérer l'utilisation et le rangement du matériel d'activités, un animateur vérifie avec eux le bon fonctionnement.

13h30 à 15h45 : Sieste pour les plus petits (*obligatoire pour le bien-être des enfants de moins de 5 ans*) avec réveil échelonné jusqu'à 15h30 maximum.

14h15 à 14h30 : Regroupement de « la tribu » moyens et grands: on refixe les règles si nécessaire, on échange, on pose les questions s'il y en a et on choisit le programme de son après-midi.

14h30 à 16h15 : Activités

16h : un petit groupe d'enfants de plus de 6 ans se détache de son activité pour préparer le goûter avec un animateur.

16h15 à 16h45 : Goûter (deux tours) équilibré par petits groupes, parfois à thème.

16h45 à 18h30 :

C'est le temps du départ échelonné.

Les animateurs sont disponibles et vigilants, ils aident les enfants à organiser des activités à la carte, ils vérifient que les enfants qui restent isolés l'ont choisi et que chacun trouve sa place. Les animateurs vérifient que les enfants partent avec leur activité le soir (ne l'oublie pas et ne part pas avec celle des autres).

Un membre de l'équipe est nommé responsable pour pointer les départs : la directrice ou son adjoint(e) en priorité.

Dès que la majorité des enfants a quitté le centre, un animateur fait « le tour du propriétaire » : il vérifie que rien ne traîne, que les chasses d'eau des W.C sont tirées, que rien n'a été oublié.

A partir de septembre 2014, fonctionnement de l'ALSH en demi-journée.

Le PEDT (Projet éducatif de territoire en Pays Foyen) fixe une réorganisation des rythmes scolaires en fonction des écoles, avec des

aménagements du temps péri et extra scolaire, dont va découler la réorganisation des journées à l'ALSH à partir de septembre 2014.

Voir annexe sur le PEDT.

Déroulement du mercredi :

11h30-12h30 : arrivée échelonnée des premiers enfants (navettes écoles, les animateurs récupèrent les enfants de l'école de Pineuilh (1 dans la cour primaire, 2 dans la cour maternelle).

Rangement des cartables dans les espaces prévus, jeux, lecture, passage aux toilettes et lavage des mains avant la cantine.

12h30 – 13h15 : Repas

13h15 – Répartition des tranches d'âge

- 3-4 ans : sieste (***obligatoire pour le bien-être des enfants de moins de 5 ans***) avec réveil échelonné au plus tard à 15h45
- 5-6 ans : temps calme jusqu'à 14h30. De 14h30 à 15h30 choix des activités et mise en place. De 15h30 à 16h30 temps libre.
- 6-12 ans : temps calme/libre jusqu'à **14h00**. De 14h00 à 16h00 : choix des activités et mise en place (les enfants seront force de propositions).

16h15 – 17h : goûter

17h – 18h30 : les 3-6 ans ont rejoint les plus grands; départs échelonnés des enfants; répartition des enfants et des animateurs sur les différents espaces de jeux.

REGLES DE VIE

POUR TOUS (LES REGLES DE VIE SONT LES MEMES A L'EXTERIEUR DU CENTRE)

- La consommation et l'introduction d'alcool ou de produits stupéfiants sont strictement interdites dans l'enceinte de la structure.
- On respecte la loi.
- Il est interdit de fumer dans l'accueil de loisirs et devant les enfants.
- On est poli et respectueux.
- Dans la vie au centre tout le monde est important. Les adultes sont garants de la sécurité et du bien être des enfants, ils doivent rester à leur écoute et s'assurer que chacun se respecte.
- On respecte le travail de chacun (les réalisations des enfants, le travail des adultes).
- On range le matériel dès qu'une activité est finie.
- On trie ses déchets, on jette les bouchons en plastique dans la caisse « des bouchons d'amour ».
- On ne gaspille pas (on découpe les feuilles ou le carton en commençant par les bords, on n'utilise que le savon ou le papier toilette dont on a besoin, on pense à fermer les robinets d'eau, on éteint la lumière en sortant d'une pièce etc.).
- L'accueil de loisirs est un lieu collectif qui dispose de tout le matériel dont on a besoin pour jouer, créer : **on laisse chez soi les objets de valeur** (portables, consoles, argent, jeux...).

POUR LES ENFANTS

- Chacun prend soin de soi et des autres : on se respecte.
Pour se maintenir en pleine forme et profiter de ses vacances on respecte les consignes de sécurité. Si un problème surgit les enfants demandent TOUJOURS à un adulte de les soutenir pour trouver une solution.
- L'Accueil de loisirs est entretenu par une équipe technique : on respecte son travail.
- Tout le matériel mis à notre disposition (jeux, ballons, livres, peinture, etc.) coûte cher : on en prend soin. A la fin des activités on range.
- Chacun a le droit de s'exprimer. Si une injustice est constatée par un enfant il en fait part à l'adulte de son choix (animateur ou directrice) et une solution sera trouvée.
- A la cantine : on respecte le travail des cuisiniers et des agents de service.
On mange proprement. On partage les plats avec les copains. On goûte avant de porter un jugement sur la nourriture.
- Les enfants sont sous la responsabilité des adultes : ils ne sortent jamais seuls du Centre.
- Les **billes et les sucettes (bonbons)** sont interdites à l'ALSH pour des raisons de sécurité.

POUR L'ÉQUIPE D'ANIMATION

- En dehors des temps de pause les téléphones portables ne sont utilisés que pour des raisons professionnelles.
- Pour toutes les sorties, l'animateur établit une liste des enfants et en remet un double à la directrice. Pour chaque déplacement l'animateur emporte une trousse de secours et reste joignable (téléphone portable). Il prévient la direction en cas de retard.
- Pour les sorties en bus un responsable de convoi est désigné par la directrice. Il sera chargé d'assurer la sécurité (animateurs près des portes de sortie, passagers attachés). Il communiquera au chauffeur le nombre de personnes (adultes et enfants). Il aura la liste des participants et comptera systématiquement les enfants lors des montées et des descentes.
- Chaque absence (même brève) doit être signalée à un membre de l'équipe.
- Les animateurs doivent intervenir rapidement lors des conflits entre enfants. Les différents entre adultes seront réglés en temps opportun (réunion, bilans) et en aucun cas devant les enfants.
- L'animateur doit déclarer dans les plus brefs délais, tout incident et à fortiori tout accident à sa hiérarchie.
- Le directeur, ou son représentant, sera joignable au téléphone à tout instant de la journée de **7h30 à 18h30** (sauf pendant ses congés).
- Un(e) animateur (trice) peut être nommé en responsabilité de façon ponctuelle durant les absences du directeur (trice) et de son adjoint (e).
- Ne pas utiliser de nourriture pour les activités (exemple : collier de nouilles...).

POUR LES PARENTS

- La directrice et les animateurs sont à l'écoute des parents et se rendront disponibles pour répondre à leurs attentes, à leurs questions et à leurs suggestions. Si nécessaire les parents pourront prendre un rendez-vous avec la directrice.
- Pour permettre à l'équipe de travailler dans de bonnes conditions et être ainsi toujours efficace, les parents s'engagent à respecter les horaires de l'ALSH.
- Les parents accompagnent leurs enfants le matin jusqu'à l'accueil et rentrent dans le centre pour venir les chercher le soir. (Ils ne restent pas au portail).
- En cas de retard les parents s'engagent à prévenir le centre.
- Si un problème surgit entre enfants, les parents préviennent la direction mais ne règlent pas eux-mêmes la situation.

LES PARTENARIATS

AVEC LES STRUCTURES DU SERVICE ENFANCE DE LA C.D.C

AVEC LES CRECHES ET LE RAM

- Les enfants de l'ALSH pourront proposer des spectacles ou des ateliers pour les tout petits.
- Les animateurs participeront à l'animation de la quinzaine de la Petite Enfance.

LES PLUS GRANDS AVEC LES PLUS PETITS

- Rédiger un projet commun pour des passerelles (connaissance du lieu, partage d'activités).
- Partenariat avec les Jeunes de la structure Animation Jeunesse.
- Permettre aux plus petits de s'intégrer doucement.
- Mettre en place un parrainage : les grands d'AM STRAM GRAM qui le souhaitent pourraient devenir parrain d'un nouvel arrivant.

AVEC LA RPA, LA MARPA, LA MAISON DE RETRAITE

- Organiser des rencontres sur le centre ou dans les structures du 3^{ème} âge pour partager une activité manuelle ou des jeux.
- Partager un spectacle de contes ou de marionnettes.
- Proposer une exposition commune avec des réalisations des différentes structures.

AVEC LES COMMERCANTS ET ARTISANS DU TERRITOIRE

- Proposer aux enfants des visites, des rencontres pour découvrir leur environnement.

AVEC LA CAF

- Bilan annuel établi par la directrice dans le cadre du contrat Enfance Jeunesse.

ANNEXES

Résumé de la Convention des droits de l'enfant:

- * Tout enfant a un droit inhérent à la vie, et les Etats assurent au maximum la survie et le développement de l'enfant.
- * Tout enfant a droit à un nom et une nationalité dès sa naissance.
- * Lorsque les tribunaux, les institutions de protection sociale ou les autorités administratives prennent des décisions qui concernent les enfants, la considération primordiale doit toujours être l'intérêt supérieur de l'enfant, l'opinion de l'enfant doit être dûment prise en considération.
- * Les Etats s'engagent à garantir à chaque enfant la jouissance de ses pleins droits sans discrimination ni distinction d'aucune sorte. En particulier, les filles doivent jouir des mêmes droits que les garçons.
- * Les Etats prévoient pour les enfants qui sont en famille une protection de remplacement convenable. La procédure d'adoption doit être soigneusement réglementée et les Etats s'efforcent de conclure des accords internationaux pour assurer des garanties et la légalité de la procédure lorsque les parents adoptifs ont l'intention d'emmener l'enfant à l'étranger.
- * Les enfants handicapés ont droit à un traitement, une éducation et des soins spéciaux.
- * Les enfants ne doivent pas être séparés de leurs parents sauf en vertu d'une décision prise par les autorités compétentes dans l'intérêt des enfants.
- * Les Etats doivent faciliter la réunification des familles en autorisant l'entrée ou la sortie de leur territoire.
- * La responsabilité d'élever l'enfant incombe d'abord aux parents, mais les Etats leur accordent l'aide appropriée et assurent la mise en place d'institutions qui veillent au bien-être des enfants.
- * Les Etats, la collectivité et les parents protègent les enfants contre les brutalités physiques ou mentales, la négligence ou l'abandon y compris contre la violence et l'exploitation sexuelle.
- * Les Etats protègent les enfants contre l'usage illicite des drogues et contre l'utilisation des enfants pour la production ou le trafic de drogues.
- * Les enfants appartenant à des populations minoritaires ou autochtones pourront avoir leur propre vie culturelle, pratiquer leur religion et employer leur langue librement.
- * Tout doit être mis en œuvre pour empêcher l'enlèvement et la traite des enfants.
- * L'enfant a le droit de jouir du meilleur état de santé possible. Les Etats assurent l'accès aux soins médicaux à tous les enfants, en mettant l'accent sur la prévention, l'éducation sanitaire et la réduction de la mortalité infantile.
- * L'enseignement primaire est gratuit et obligatoire, la discipline scolaire doit respecter la dignité de l'enfant.
- * L'éducation a pour but de préparer l'enfant à la vie dans un esprit de compréhension, de paix et de tolérance.
- * Les enfants doivent avoir du temps pour le repos et le jeu ainsi que l'accès aux activités culturelles et artistiques dans des conditions d'égalité.
- * Les Etats protègent l'enfant contre l'exploitation économique et tout travail susceptible de compromettre son éducation ou de nuire à sa santé ou à son bien-être.
- * Aucun enfant de moins de 15 ans ne peut participer à des hostilités, les enfants touchés par un conflit armé doivent bénéficier d'une protection spéciale.

* Les enfants victimes de mauvais traitements, de négligence ou ayant été mis en détention doivent bénéficier d'un traitement ou d'une formation appropriée en vue de leur guérison et de leur réadaptation.

* Ni la peine, ni l'emprisonnement à vie ne doivent être prononcés pour les infractions commises par des personnes âgées de moins de 18 ans.

* Les enfants impliqués dans des infractions à la loi pénale ont droit à un traitement qui contribue à développer leur sens de la dignité et de la valeur personnelle et vise à faciliter leur réinsertion sociale.

* Les enfants en détention doivent être séparés des adultes, ils ne doivent subir ni tortures ni traitements cruels ou dégradants.

* Les Etats doivent faire largement connaître les droits énoncés dans la Convention, aux adultes comme aux enfants.

Les 3 P de la Convention :

- Protection (respect de l'intégrité physique)
- Prestations (soins, éducation, sécurité sociale)
- Participation (participer aux décisions qui concerne sa vie ; liberté de pensée, d'expression, d'information, d'association...)

191 pays ont ratifié la Convention.

2 pays ne l'ont pas ratifiée : la Somalie et les Etats-Unis.



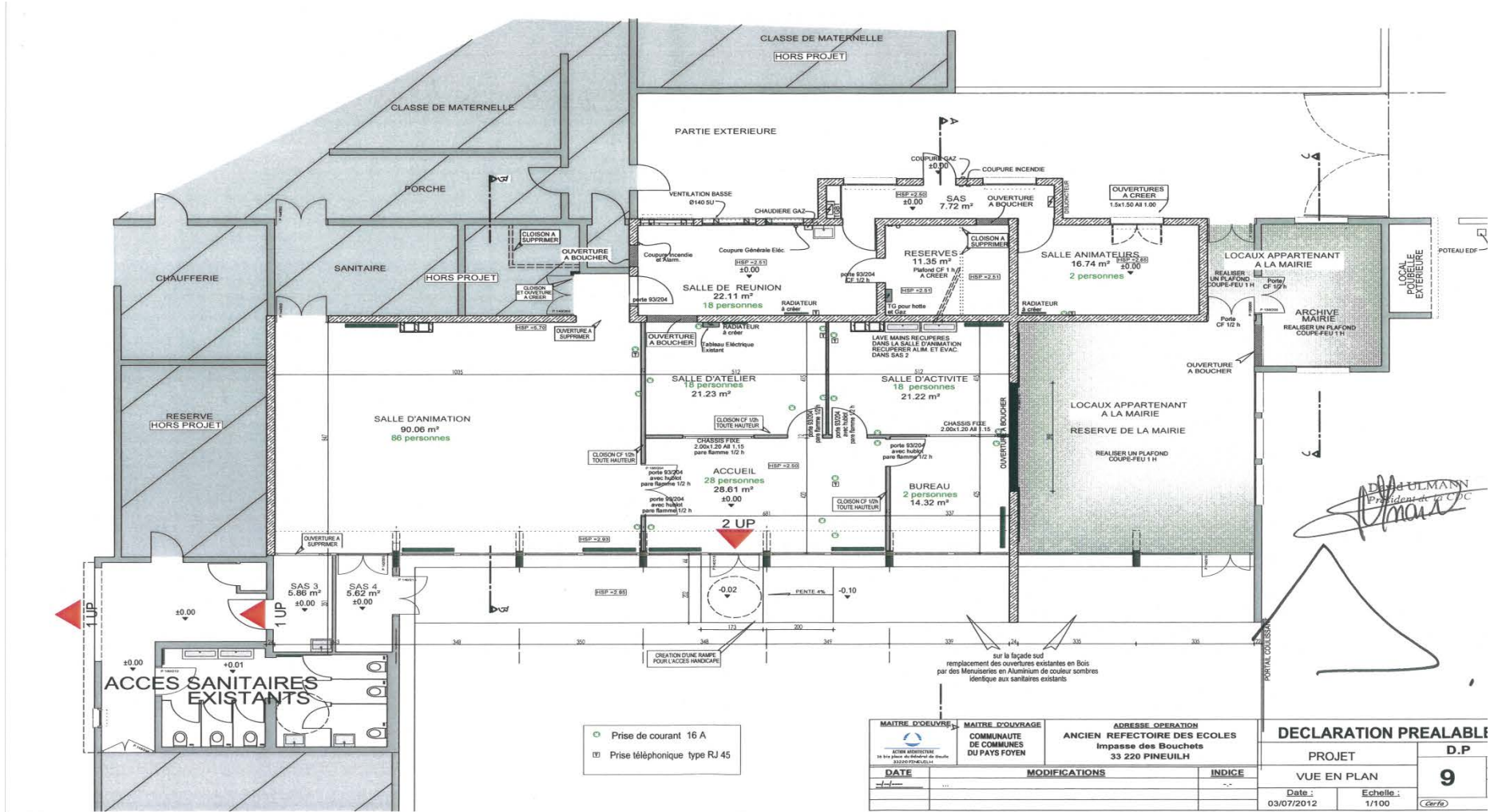
Tranche D'âge	Caractéristiques physiques	Caract. Intellectuelles	Caractéristiques Sociales	Caractéristiques Affectives	Rôle de l'animateur	Activités
Petite Enfance 3-6 ans	<ul style="list-style-type: none"> * Fatigue rapide * Besoin de repos * Contrôle mal ses mouvements * Recherche d'équilibre * Inconscience des dangers * Affinement des gestes * Ne connaît pas encore la droite et la gauche * Conscient de la différence des sexes mais pas de la fonction sexuée * Découverte de son corps * Premières dents définitives. 	<ul style="list-style-type: none"> * Ne sait pas lire * Découverte par les sens * Découvre la notion d'heures et d'espace * Désir d'apprentissage * Importance des histoires * Concentration limitée * Imaginaire très fort * Grande curiosité * Période du « pourquoi » * Désir d'expérimentation 	<ul style="list-style-type: none"> * Affirmation du moi : Egocentrisme * Age du « non », du test * Période des gros mots (pipi, caca...) * Découverte des autres mais agit souvent seul (joue à côté) * Début de la socialisation (apprentissage de la vie en collectivité) * Dépendance aux adultes dans les gestes quotidiens mais début d'autonomie * Apprentissage du bien et du mal 	<ul style="list-style-type: none"> * Besoin de modèle (père, mère...) * Nécessité de relations privilégiées : être sécurisé. * Importance de la famille * Présence importante de l'adulte la nuit (peur) * Importance du doudou qui sert de lien avec l'univers quotidien de l'enfant * Besoin d'un compagnon (animal ou copain) * Importance du contact * Besoin d'être reconnu, regardé, écouté. 	<ul style="list-style-type: none"> * Favoriser l'expérimentation * Être attentif à l'hygiène * Rassurer * Importance des temps calmes * Montrer l'exemple * Écouter, répondre, expliquer... * Favoriser l'autonomie * Guider * Communiquer * Garant des règles * Garant de la sécurité * Proposer des activités de courtes durée et variées * Ne pas avoir de chouchou 	<ul style="list-style-type: none"> * Jeux sur rythme/couleur * Chants * Peinture/modelage * Construction * Jeux d'imitation du réel * Dessins * Livres/coin lecture * Histoires/contes * Toute activité manuelle * Apprentissage camping * Jeux collectifs à petits effectifs, rondes * Cuisine, bricolage * Jardinage * Jeux extérieurs (toboggan)...

Tranche D'âge	Caractéristiques physiques	Caract. Intellectuelles	Caractéristiques Sociales et affectives	Caractéristiques Affectives	Rôle de l'animateur
Enfance 6-12 ans	<ul style="list-style-type: none"> *Acquisition d'une grande résistance physique *Capacité d'endurance *Besoin de mesurer sa force *Précision du geste *Besoin de sommeil diminue 	<ul style="list-style-type: none"> *Du pourquoi on passe au comment *L'enfant attend des réponses *Apprentissage=source de plaisir *Formation du jugement *Sentiment fort de la justice *Acquisition des connaissances *Découverte du monde *Sait lire, compter, additionner, aimer gérer son argent de poche *Accroissement de la mémoire *Grande imagination *Identification aux héros 	<ul style="list-style-type: none"> *Importance du groupe : il représente le lien rassurant, source de force et de création. La relation à l'autre est vitale pour le développement. *Besoin de l'adulte pour faciliter l'autonomie du groupe *Centres d'intérêts extérieurs à la famille (copains, sport...) *Apparition du leader *Grande émulation (être le meilleur, le premier) *Adhésion aux valeurs spirituelles (véritable conscience morale) *Climat affectif excessif: agressivité, propos orduriers en absence de l'adulte *Ne croit plus en la toute puissance parentale : fait des bêtises pour braver l'interdit parental. *Importance du mensonge *Sexualité en veilleuse (garçons jouent peu avec les filles), construction d'une identité sexuelle sexuée par opposition aux autres *Se déplace souvent seul dans son quartier/environnement *Passion pour les collections. 	<ul style="list-style-type: none"> *Assurer, avant tout, la sécurité *Être à l'écoute *Répondre aux questions *Donner les moyens de faire *Donner des responsabilités *Faire attention à la pudeur *Favoriser l'échange *Favoriser la prise d'initiatives *Être garant des règles de la justice *Favoriser les relations sociales. 	<ul style="list-style-type: none"> *Grands jeux, sports collectifs *Jeux dynamiques de plein air *Jeux à règles, jeux d'adresse *Rythme, danse, gym *Temps calmes *Jeux de société, énigmes *Jeux de mots, chants, charades *Jeux d'aventure, dramatiques *Projets communs (spectacles, cabanes, camping...) *Concours, rallyes *Activités autour de l'environnement, la nature...

Tranche D'âge	Caractéristiques physiques	Caract. Intellectuelles	Caractéristiques Sociales	Caractéristiques Affectives	Caractéristiques Affectives	Rôle de l'animateur
Préados 12-14 ans	<p>*Instabilité physique : Croissance irrégulière, développement des organes génitaux, apparition des règles, des poils et mue de la voix</p> <p>*Difficultés motrices : Gestes gauches, maladresse, contrôle de soi diminué</p> <p>*Recherche de la propre image de son corps</p>	<p>*Compréhension des lois, du devenir</p> <p>*Apprentissage de la technologie, de l'informatique</p> <p>*Intérêt pour problèmes sociaux et politiques</p> <p>*Capacités à faire des projets</p> <p>*Fuite dans l'imagination (journal intime)</p> <p>*Remise en cause des valeurs morales</p> <p>*Sens des responsabilités (choix études, profession future...)</p>	<p>*Narcissisme : besoin de reconnaissance</p> <p>*Bandes avec leur code, tenues, langage...</p> <p>*Recherche d'un confident durable</p> <p>*Volonté d'être seul (indépendance)</p> <p>*Besoin de s'affirmer, de liberté : ne veut plus être considéré comme un enfant</p> <p>*Rejet plus ou moins du milieu familial</p> <p>*Identification aux idoles</p> <p>*Séparation filles/garçons</p>	<p>*Sentiments altruistes, généreux</p> <p>*Besoin de discuter: veut être libre mais a besoin d'une présence, d'un modèle</p> <p>*Sentiment d'incompréhension</p> <p>*Apparitions de conduite masturbatoires</p> <p>*Recherche de soi dans l'autre</p> <p>*Identification à un pair</p> <p>*Recherche de flirt, séduction et premiers couples</p>	<p>Agent de relation, il doit :</p> <p>*Etre à l'écoute,</p> <p>*Discuter</p> <p>*Savoir ne pas être omniprésent</p> <p>*Aider à monter des projets de groupe à plus ou moins long terme</p> <p>*Responsabiliser</p> <p>*Aider à passer ce cap difficile</p>	<p>*Activités sportives variées en journées entrecoupées de temps calmes pour permettre la récupération</p> <p>*Soirées danse, feu de camp...</p> <p>*Activités manuelles</p> <p>*Vidéo</p> <p>*Ateliers d'expression (théâtre, danse,...)</p> <p>*Camps, séjours itinérants...</p>

Tranche D'âge	Caractéristiques physiques	Caract. Intellectuelles	Caractéristiques Sociales	Caractéristiques Affectives	Caractéristiques Affectives	Rôle de l'animateur
Adolescence 14-17 ans	*Développement physique. Le corps adulte s'installe.	*Esprit critique s'affine *Maturation de la personnalité *Adhésion à de grands idéaux, volonté de changer le monde *Capacité à faire et mener à bien des projets *Développement intellectuel.	*Soif de responsabilités *Esprit de groupe *Besoin de solitude *Importance des bandes d'amis *Mélange des filles et des garçons *Besoin de trouver sa place, de s'affirmer, d'être reconnu comme un adulte.	*Découverte de la sexualité : passage à l'acte *Volonté de dépasser ses limites : conduites à risques (drogue, vitesse...) *Sentiment d'incompréhension.	*Assurer un accompagnement *Etre à l'écoute *Discuter *Donner des responsabilités *Savoir les laisser respirer *Etre un adulte responsable, garant des lois et les respecter.	*Toute activité sportive, en particulier les activités sportives dites « à risques » ou à sensation (VTT, canyoning, escalade,...) *Grands projets communs : artistiques, voyage... *Activités d'expression...

Plan :



Projet éducatif de territoire en Pays Foyen :

Le PEDT (Projet éducatif de territoire) fixe une réorganisation des rythmes scolaires en fonction des écoles, avec des aménagements du temps péri et extra scolaire, dont va découler la réorganisation des journées à l'ALSH à partir de septembre 2014.

L'éducation est la préoccupation de tous. Il a été constaté que l'organisation actuelle des rythmes scolaires ne facilite pas l'apprentissage des élèves. Aussi, la réforme des rythmes scolaires en cours a pour but de favoriser la réussite éducative pour tous les élèves par une meilleure articulation des temps scolaires et périscolaires. Depuis la rentrée 2013, certaines communes ont commencé à appliquer cette réforme, notamment dans le Pays Foyen : Sainte-Foy-la-Grande et Pellegrue. D'autres ont choisi de reporter sa mise en oeuvre en 2014, afin de se donner le temps de réfléchir à une organisation cohérente, en adéquation avec les besoins du territoire. Pour ce faire, la Communauté de communes du Pays Foyen a été mandatée comme chef de file par l'unanimité des communes membres pour établir un projet éducatif sur l'ensemble du territoire communautaire qui tienne compte de ses particularités tout en répondant aux objectifs et aux modalités définis par l'Education Nationale.

Afin que les actions éducatives mises en place dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires n'empiètent pas sur l'offre scolaire, il semble nécessaire de délimiter les compétences et le champ d'action de chacun. Clarifier la place de chaque acteur dans l'accompagnement scolaire paraît important au regard d'une politique conçue et mise en oeuvre de façon solidaire sur un territoire.

Le Projet Educatif Territorial (PEDT) est le support d'un engagement contractuel entre la collectivité territoriale, les services de l'Etat (Education Nationale et DDSC) et les organismes financeurs, pour une durée de 2 ans. Un avant-projet sommaire a été réalisé en amont. Il indique le périmètre du territoire, les données générales relatives au public concerné, les ressources mobilisées et les domaines d'activités prévues.

Des T.A.P (temps accueil périscolaire) seront proposés aux enfants sur le Pays Foyen, à des horaires différents en fonction des écoles, par des animateurs diplômés répondant aux exigences d'encadrement avec des thèmes définis (culturels et sportifs).